

Étude de 2023 sur les pensionnats coloniaux chinois au Tibet¹

Préparé à l'intention du Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international (SDIR) de la Chambre des communes

Le gouvernement chinois a mis en place un vaste réseau de pensionnats coloniaux au Tibet, où les élèves vivent séparés de leur famille et sont soumis à un enseignement très politisé, principalement en chinois. Présentés par le gouvernement chinois comme un moyen de fournir une éducation à une population éloignée et à faible densité, ces pensionnats sont la pierre angulaire d'un programme assimilationniste mis en avant par le président chinois Xi Jinping, et qui vise à prévenir les menaces au contrôle du Parti communiste chinois en éliminant les différences ethniques et culturelles. Les conséquences de l'expérience des pensionnats coloniaux sur les enfants tibétains et sur leurs familles (y compris les traumatismes psychologiques et émotionnels), ainsi que les répercussions sur des générations entières de Tibétains et sur la survie à long terme de l'identité tibétaine sont graves.

Table des matières :

1. Recommandations aux membres du SDIR
2. Mises à jour :
 - a. Le 23 avril 2023, le gouvernement suisse annonce qu'il soutient les recommandations du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies et qu'il en parlera lors de la 52^e session du Conseil des droits de l'homme.
 - b. Le 19 avril 2023, le gouvernement allemand a demandé la fin des pensionnats coercitifs au Tibet.
 - c. Le 28 mars 2023, la Congressional Executive Commission on China (Commission exécutive du Congrès sur la Chine) des États-Unis organise une audience intitulée *Preserving Tibet: Combating Cultural Erasure, Forced Assimilation and Transnational Repression* (Préserver le Tibet : Combattre l'effacement culturel, l'assimilation forcée et la répression transnationale).
 - d. Le 22 mars 2023, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies a recommandé à la Chine d'abolir le système des pensionnats coloniaux.
3. Documents supplémentaires :
 - a. Principales constatations du rapport *Separated from their families, hidden from the world* (Séparés de leur famille, cachés au monde²);
 - b. Rapport de Human Rights Watch sur l'éducation bilingue;
 - c. Rapport de Human Rights Watch sur la collecte massive d'ADN au Tibet;
 - d. Rapport de Citizen Lab sur la collecte massive d'ADN dans la région autonome du Tibet;
 - e. Le Conseil des affaires de l'État de la Chine
 - i. Politiques contradictoires de 2012 et de 2015 en matière d'éducation, et projet de pensionnat intentionnel pour « l'éducation ethnique ».

¹ Le terme « Tibet » désigne ici les provinces tibétaines Amdo, Kham et U-Tsang, que le gouvernement chinois a séparées en nouvelles divisions administratives dans les années 1960 : la région autonome du Tibet (RAT) et les préfectures et comtés autonomes tibétains au sein des provinces du Qinghai, du Gansu, du Sichuan et du Yunnan.

² Disponible à l'adresse suivante : <https://tibetaction.net/campaigns/colonialboardingschools>.

Exhorter le gouvernement du Canada à :

1. Faire écho aux recommandations formulées par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies³ et demander au gouvernement de la République populaire de Chine d'abolir immédiatement le système de pensionnats forcés imposé aux enfants tibétains, d'autoriser la création d'écoles tibétaines privées, et de s'assurer que le mandarin ne soit pas la seule langue d'enseignement autorisée dans les écoles du Tibet.
2. Faire une déclaration lors de la 53^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies exprimant une profonde inquiétude au sujet du système chinois de pensionnats coloniaux et préscolaires au Tibet.
3. Parrainer un événement parallèle des Nations Unies sur les pensionnats coloniaux chinois au Tibet lors de la 53^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.
4. Appeler le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme à exprimer sa vive inquiétude au sujet du système de pensionnats coloniaux chinois au Tibet.
5. Recommander à la Chine d'abolir immédiatement le système de pensionnats coloniaux au Tibet lors du 4^e cycle de l'examen périodique universel de la Chine en janvier 2024.
6. Imposer des sanctions aux fonctionnaires chinois, notamment aux secrétaires provinciaux du Parti et aux chefs des organes gouvernementaux, et en particulier aux architectes intellectuels⁴ responsables de la conception et de la mise en œuvre du système de pensionnats coloniaux et de la politique de « langue nationale commune », qui vise à remplacer le tibétain par le chinois comme langue d'enseignement dans les écoles tibétaines, en vertu de la *Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus*.
7. Appeler la Chine à accorder au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, aux instruments des procédures spéciales et aux autres experts indépendants en matière de droits de la personne un accès immédiat, significatif et sans entrave au Tibet, y compris aux pensionnats coloniaux, et en particulier aux établissements préscolaires.
8. Appeler la Chine, et en particulier le Comité permanent du Congrès national du Peuple chinois, à faire respecter et à appliquer les protections constitutionnelles et prévues par la loi actuelles pour la promotion et pour la préservation de la langue tibétaine, et à condamner tout effort visant à éroder les lois protégeant l'utilisation des langues minoritaires dans le contexte de l'éducation.
9. Financer les organisations tibétaines qui œuvrent à la préservation et à l'avancement de la langue et de la culture tibétaines, en particulier la mise en place de programmes et d'écoles de langue tibétaine pour les Tibétains vivant au Canada et dans d'autres communautés de la diaspora.

³ Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, *Concluding observations on the third periodic report of China, including Hong Kong, China, and Macao, China* (Observations finales concernant le troisième rapport périodique de la Chine, y compris Hong Kong (Chine) et Macao (Chine)), 22 mars 2023.

* <https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=4slO6OSmlBEDzFEovLCuW%2BALqOml1btoJd4YxREVF2UhnJqajOdf70Jna4zIzltiWL2Gm56NxTNU%2B5uvm%2Bz8Ck3PyH5SB2c78KOhI%2FC1g9riHvZuzWKzpwTA2dN1MIy>

⁴ La liste des fonctionnaires et des architectes intellectuels faisant l'objet de sanctions est disponible sur demande.

MISES À JOUR

- A. Le 23 avril 2023, le gouvernement suisse a annoncé qu'il soutenait les recommandations du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, et qu'il les aborderait lors de la 52^e session du Conseil des droits de l'homme :
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20237230>
- B. Le 19 avril 2023, le gouvernement allemand a demandé la fin du système coercitif des pensionnats au Tibet : <https://www.bundestag.de/presse/hib/kurzmeldungen-943646>
- C. La Congressional Executive Commission on China (Commission exécutive du Congrès sur la Chine) des États-Unis organise une audience intitulée « Preserving Tibet: Combating Cultural Erasure, Forced Assimilation and Transnational Repression » (Préserver le Tibet : Combattre l'effacement culturel, l'assimilation forcée et la répression transnationale), le 28 mars 2023 :
<https://www.cecc.gov/events/hearings/preserving-tibet-combating-cultural-erasure-forced-assimilation-and-transnational>
- D. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies a recommandé à la Chine d'abolir immédiatement le système coercitif des pensionnats coloniaux au Tibet dans ses *Concluding observations on the third periodic report of China* (Observations finales sur le troisième rapport périodique de la Chine), dont la version finale a été publiée le 22 mars 2023 :
https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=E%2FC.12%2FCHN%2FCO%2F3&Lang=fr

DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

En 2021, le Tibet Action Institute a publié un rapport intitulé *Separated from their families, hidden from the world* (Séparés de leur famille, cachés au monde⁵), qui fournit des renseignements inédits sur le système des pensionnats coloniaux.

Principales constatations :

- ❖ Le système éducatif du Tibet est devenu **essentiellement résidentiel**; les données officielles montrent qu'environ 800 000 enfants tibétains âgés de 6 à 18 ans (soit 78 % des élèves tibétains) vivent dans des pensionnats coloniaux.
- ❖ Les parents tibétains sont **contraints d'envoyer** leurs enfants dans des pensionnats en raison du manque de solutions de rechange, et sont incapables de plaider pour d'autres options dans l'environnement répressif du Tibet.
- ❖ Les élèves risquent de **perdre leur langue maternelle** et le lien avec leur identité culturelle.
- ❖ La politique chinoise en matière de pensionnats est **discriminatoire** : elle vise les Tibétains et d'autres « minorités ethniques », alors que le taux d'élèves chinois dans les pensionnats est beaucoup plus faible, même dans les zones rurales.
- ❖ Des chercheurs ont montré que les élèves des pensionnats tibétains éprouvent une **grande détresse émotionnelle et psychologique**, y compris des sentiments extrêmes de solitude et d'isolement, parce qu'ils sont séparés de leur famille, de leur communauté et de leur culture.

En outre, un système obligatoire de pensionnats coloniaux **préscolaires destinés aux enfants âgés de 4 à 6 ans** est en exploitation dans tout le Tibet⁶. Selon des témoins oculaires, dans de nombreuses zones rurales, les enfants sont obligés de vivre dans des pensionnats préscolaires pendant au moins 5 jours par semaine, et ne rentrent chez leurs parents que la fin de semaine. M. Gyal Lo, sociologue tibétain spécialiste de l'éducation qui a quitté la Chine à la fin de 2020, a personnellement visité plus de 50 établissements préscolaires de ce type, et estime qu'au moins 100 000 enfants tibétains vivent dans ces établissements. Cependant, il semble qu'il n'y ait pratiquement aucune source officielle d'information sur les pensionnats préscolaires au Tibet, de sorte que le nombre total de pensionnats préscolaires et d'enfants qui y vivent est inconnu⁷.

Le système de pensionnat au Tibet fait courir de grands risques aux familles et aux communautés tibétaines, et viole de nombreuses dispositions du droit international en matière de droits de la personne. Il entraîne des difficultés sur les plans social et émotionnel, prive les parents du droit de décider de l'éducation de leurs enfants, et empêche les enfants tibétains d'avoir accès à leur langue, à leur culture et à leur religion. À long terme, ce système menace gravement la survie de l'identité linguistique et

⁵ Disponible à l'adresse suivante <https://tibetaction.net/campaigns/colonialboardingschools>

⁶ Le terme « Tibet » désigne ici les provinces tibétaines Amdo, Kham et U-Tsang, que le gouvernement chinois a séparées en nouvelles divisions administratives dans les années 1960 : la région autonome du Tibet (RAT) et les préfectures et comtés autonomes tibétains au sein des provinces du Qinghai, du Gansu, du Sichuan et du Yunnan.

⁷ Les externats urbains qui proposent un programme colonial similaire (dont la mise en place a été accélérée dans la région autonome du Tibet et, plus récemment, au Tibet oriental) figurent en bonne place dans les articles des médias d'État, mais une recherche approfondie dans les bases de données universitaires chinoises et dans les médias n'a permis de trouver que des références fugaces aux pensionnats préscolaires au Tibet. Les comptes de médias sociaux des écoles qui regroupent à la fois des écoles primaires et des préscolaires mentionnent très rarement, voire jamais, les établissements préscolaires.



culturelle distincte des Tibétains.

❖ Human Rights Watch

- [China's "Bilingual Education" policy in Tibet](#) (La politique chinoise d'« éducation bilingue » au Tibet)
- [China: New Evidence of Mass DNA Collection in Tibet](#) (Chine : Nouvelles preuves d'une collecte massive d'ADN au Tibet)

❖ Citizen Lab

- [Mass DNA Collection in the Tibet Autonomous Region from 2016-2022](#) (Collecte massive d'ADN dans la région autonome du Tibet de 2016 à 2022)

❖ Conseil des affaires de l'État de la Chine

- La « [Décision sur l'éducation ethnique](#) » de 2015 a explicitement demandé aux fonctionnaires de « renforcer la construction de pensionnats » dans les régions minoritaires afin de garantir que « les enfants de toutes les minorités ethniques vivent dans une école, étudient dans une école et grandissent dans une école » [TRADUCTION].
- L'« [avis sur la réglementation de l'aménagement des établissements d'enseignement obligatoire en milieu rural](#) » de 2012 a indiqué que « les écoles d'enseignement obligatoire dans les zones rurales devraient veiller à ce que les élèves puissent aller dans les écoles voisines. En principe, les élèves de la première à la troisième année des écoles primaires rurales ne sont pas pensionnaires et vont à l'école à proximité » [TRADUCTION] .